

CONSEIL DE QUARTIER « BRUYERES » - Mardi 14 mai 2019

Membres du Conseil de quartier

Président : Jean-Pierre CHAFFAUD

Vice-président : Sandrine FELGINES

Administration : David PERRE (Chef de Cabinet) - Christophe BOIN (Directeur Général des Services) - Nathalie BARISIEN (Assistance de direction DGS/secrétaire de séance)

Invitée: Véronique PHANSAVATH - Responsable de la Police Municipale

Collège des habitants

Présents : A. BOUDIER, O. DEGORGUE, J. PELAT, M. PREVOT

Absents : M. DOUDON, T. GUILLOT, P. GUILLOTEAU, N. LEBERRE, M. ROUVEL

Collège des institutionnels

Présents : J. CHANUT, JC. CORMIER, L. OFFENSTEIN, C. PANAYOTY, JC. PREVOT, J. PROT, G. VALLERY, M. DUMOULIN

Absents: J. GROSJEAN, JP. LUTHI, I. PIRONNEAU

Ordre du jour du conseil :

- Questions diverses
- Avancée des projets Centre-ville et Bourg ancien
- Gestion des parkings par le délégataire EFFIA
- Travaux de géothermie
- Espace Co-working'Sucy et espace multimédia
- Point sur les travaux de cet été

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p>Questions diverses JP. CHAFFAUD S. FELGINES</p>	<p><i>Présence de chenilles processionnaires : comment lutter contre cet insecte (Mr Prévot) ?</i></p> <p>Les chenilles processionnaires sont en progression sur les parcs, jardins et forêt. Cet insecte ravage les pins, cèdres ainsi que les chênes. Il est également urticaire et dangereux pour les humains. Comment assurer une information préventive pour lutter contre ce fléau ?</p> <p>Mme Felgines aborde la question en indiquant que lors de la conférence sur les frelons asiatiques, des nichoirs à mésanges grandes consommatrices de chenilles processionnaires ont été distribués par la Ville ainsi que des pièges à frelons asiatiques.</p> <p>Solutions proposées par la Ville :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Distribution de nichoirs à mésanges afin d'éradiquer les chenilles processionnaires 2) Panneau d'affichage indiquant la prolifération de chenilles et de tiques aux accès stratégiques pour informer et alerter la population 3) Communication sur le site internet de la ville et article sur le Sucy Info en insérant un schéma de fabrication de pièges à confectionner soi-même 4) Solutions écologiques par l'installation de pièges à phéromone qui consiste à placer le piège autour du tronc d'un pin ou d'un cèdre permettant de capturer les chenilles lorsqu'elles descendent. <p>Mme Felgines précise que la Ville ne peut pas intervenir sur les propriétés privées. Les particuliers doivent faire appel à des entreprises privées pour traiter ce problème. Il est impératif de ne pas les enlever soi-même. Les chenilles processionnaires en forêt ne peuvent être traitées que par l'ONF.</p> <p>Communication sur le résultat du diagnostic de l'état du pont du RER A côté rue de Villeneuve (Mr Prévot)</p> <p>La voie circulant sur le pont était auparavant communale, puis communautaire. Elle est aujourd'hui territoriale et relève du Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA). Par ailleurs, des voies SNCF et RATP passent sous ce pont. Si des travaux devaient avoir lieu, la Ville estime que leur coût doit donc être partagé. En 2014, la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne avait diligencé une étude sur la structure du pont. L'étude avait démontré qu'il n'y avait pas de danger.</p> <p>Au lendemain de l'accident survenu à Gênes et suite aux interrogations lors des derniers conseils de quartier, la Ville a souhaité la réalisation d'un état diagnostic afin de disposer d'informations actualisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisine du GPSEA afin de réaliser un état diagnostic, - Saisine de l'Etat et plus précisément du Ministère des Transports pour connaître où en est la mise en application de la loi du 7 juillet 2014 visant à répartir les responsabilités concernant cet ouvrage (voies SNCF/RATP sous le pont, route territoriale qui le traverse). <p>La loi de 2014 prévoit que le Ministre des Transports fasse procéder à un recensement des ponts pour lesquels il n'existe aucune convention en vigueur de répartition des charges d'entretien et d'identifier les ouvrages dont les caractéristiques justifient l'établissement d'une nouvelle convention.</p>

Les démarches sont donc entamées en attente de réponses concrètes.

Mr Offenstein demande si en cas de danger, la Ville peut intervenir pour faire interdire la circulation sur le pont. Mr Boin répond que le Maire peut intervenir en exerçant ses pouvoirs de Police, et notamment afin de maintenir la sécurité de ses habitants.

Mme Boudier demande si ces problèmes existent sur l'autre pont qui traverse les voies de chemin de fer RATP/SNCF ?

Mr Chaffaud répond qu'ils existent en effet mais le pont est moins long et le trafic routier y est moins dense. Par ailleurs, la route qui le traverse appartient au Département. C'est donc à lui qu'il appartient de vérifier le pont.

Bilan des interventions de la Police municipale, statistiques relatives aux accidents de la route à l'échelle de la ville et voies accidentogènes (Mr Prévot)

Mme Phansavath présente les statistiques de la Police municipale de l'année 2018 :

- 9418 verbalisations sur l'ensemble de la ville dont 231 sur le quartier des Bruyères notamment pour des sens interdits et non-respect du panneau Stop. Ce chiffre n'est pas très élevé sachant qu'il n'existe pas de zones règlementées sur les Bruyères.
- 209 véhicules contrôlés par radar sur les voies suivantes : route de Lésigny, route de la Queue-en-Brie, Bd de la Liberté et rue du Tilleul.
- 2 accidents corporels sur la voie publique ont été relevés par la Police municipale : rue Royale et route de Lésigny.
- Présence d'une brigade équestre qui a pour mission de prévenir et dissuader les cambriolages et/ou les tentatives de cambriolages.

Concernant les stationnements anarchiques sur le quartier, les agents ont pour mission d'aviser, de prévenir. Il n'y a pas ou peu de verbalisation au niveau des entrées d'écoles.

Signalements/observations/doléances

- Mr Offenstein souhaite que des contrôles radars puissent être effectués de temps à autre sur les temps scolaires Allée des Blancs. Celle-ci ne dispose pas de trottoirs et est très fréquentée par les jeunes qui y circulent pour se rendre à l'école.
- Mr JP Prévot demande si la Police municipale a constaté une amélioration des comportements depuis les statistiques de 2018 ? Mme Phansavath répond que malheureusement les incivilités perdurent en termes de stationnement aux abords des écoles.
- Mme Boudier constate une augmentation des personnes circulant en trottinettes électriques ou en monocycles utilisant les trottoirs et demande s'il existe actuellement une réglementation spécifique. Mme Phansavath répond qu'il n'existe actuellement aucune loi sur ces types de déplacements.
- Il est signalé que la piste cyclable de la route de Lésigny n'est pas utilisée par les vélos. Mr Boin indique qu'elle n'est pas praticable pour les vélos de route sur le tronçon qui n'a pas été réaménagé. Seuls les VTT peuvent l'utiliser. Elle va faire l'objet de réflexion à l'occasion des travaux de la route de Lésigny.

Mr Offenstein ajoute qu'un travail de communication est à effectuer auprès des clubs de vélos pour inciter les adhérents à utiliser les pistes cyclables existantes.

Orientation prise concernant la rue du Faisan Doré/angle rue Colbert (Mme Boudier) très dangereuse : la Ville envisage la suppression des places de stationnement dans les prochaines semaines pour régler le problème accidentogène de cette zone ; la pose de miroirs n'est pas retenue jugée trop dangereuse.

Point sur le dispositif « Citoyens vigilants »

Mr Perre présente un état du dispositif après 3 ans de mise en œuvre. 6600 communes sont concernées par ce dispositif sur le plan national.

- Une vingtaine de citoyens vigilants sur l'ensemble de la ville dont un référent sur le quartier des Bruyères qui est en charge de la surveillance de quelques rues. Celui-ci a pour mission d'informer la Police municipale de tout phénomène suspect dans son secteur. Il ne doit en aucun cas se substituer aux forces de police. Il est en relation directe avec la responsable de la Police municipale. Il est identifié par les riverains du secteur concerné qui peuvent à tout moment lui faire part d'informations inquiétantes. Sur les autres secteurs des Bruyères, aucun référent déclaré.
- Environ 40 remontées de faits à la Police municipale par mois sur l'ensemble de la ville dont 4 sur le quartier des Bruyères.
- Exemples de faits signalés : individus suspects, cambriolages ou tentatives, signalements d'attroupements, de stationnements anarchiques, d'objets trouvés ...

Entretien et nettoyage du fossé du parc omnisport longeant les jardins des riverains de la rue Dauphine (JC Prévot) : le fossé fera l'objet d'un curage avant l'été par les services municipaux.

Mme Vallery indique que le fossé de l'allée des Blancs longeant la forêt est également à traiter. Mr Boin en prend bonne note.

Mise en place de panneaux de signalisation de partage vélos/piétons rue Dauphine suite à sa réfection (JC Prévot) : les panneaux ont été commandés et leur mise en place sera effectuée d'ici fin mai. Une signalisation horizontale au sol avec pictogramme sera également ajoutée avant la fin du mois.

Mise en place de défibrillateur au local associatif des Bruyères (Mr Prot) : un défibrillateur sera mis en place mais son implantation n'est pas encore définie. Toutefois il sera positionné hors local.

Réfection Route de Lésigny (Mr Panayoty) : une 2^{ème} phase de travaux réalisés par le GPSEA est prévue sur la rue dans la continuité de celle réalisée l'année dernière. L'aménagement consiste à :

- Continuer la piste cyclable,
- Rénover les bordures et le tapis de la chaussée,
- Procéder à l'assainissement,
- Aménager un crapauduc.

	<p>Démarrage des travaux : fin juin/début juillet - Fin de travaux : fin d'année 2019. Mise en sens unique de la circulation dans le sens Bruyères/Centre-ville le matin et dans le sens Centre-ville/Bruyères le soir. Une campagne de communication et d'affichage sera entamée par le Territoire et la Ville de Sucy-en-Brie.</p> <p>A noter : ouverture à la circulation de la déviation de la N19 mi 2019 ce qui devrait permettre de délester le trafic routier de la route de Lésigny.</p> <p>Communication sur les travaux de l'aéroport d'Orly (Mr Offenstein)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux Piste 3 : des travaux d'une grande ampleur vont être lancés sur l'aéroport d'Orly d'une durée de 3 mois et plus exactement du 28 juillet au 01 décembre 2019. La piste 3 va être détruite et recréée. Le décollage des avions se fera face à l'est par beau temps en plein milieu de Sucy-en-Brie et du quartier des Bruyères. Il n'y aura plus d'avions en survol sur la commune en phase atterrissage. - Privatisation ADP : malgré la privatisation d'ADP adoptée à l'Assemblée nationale, 248 députés ont demandé au Conseil constitutionnel de revoir cette décision. Un référendum national va être lancé à condition d'obtenir plus de 4 millions de signatures des français.
<p>Avancée des projets Centre-ville + Bourg ancien</p> <p>et</p> <p>Gestion des parkings par le délégataire EFFIA</p> <p>C. BOIN</p>	<p>Point travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux en phase finale de la place de la Métairie - Restitution du parvis du parking de l'esplanade Jean-Marie Poirier baptisé « parking Montaleau » début mai. - Finalisation des abords du parking (espaces verts, habillage des sorties du parking, statue du Général de Gaulle etc....). - Reprise du parvis devant l'entrée de l'espace Jean-Marie Poirier. - Une deuxième partie de plantations d'espaces verts en novembre prochain. - Démarrage de la construction immobilière du lot A et des travaux des abords du château mi-mai. - Parking en surface Montaleau opérationnel depuis début mai. Durant la période des travaux le stationnement sur le parking Montaleau reste gratuit. - Livraison du parking souterrain Montaleau à la mi-août. A l'issue des travaux, le stationnement en surface comme en sous-sol devient payant comme pour le parking du Village et le parking du marché. - Gestion des 3 parkings du centre-ville par le concessionnaire EFFIA (parking du Village, parking Montaleau, parking du marché). La société EFFIA a été retenue en proposant les tarifs les plus bas et notamment la gratuité pour la 1^{ère} heure de stationnement en sous-sol. Des abonnements mensuels seront possibles pour les résidents au prix de 70 € par mois (pas de places attribuées). <p>Des discussions sont en cours avec la société DADOUN qui gère le marché pour bénéficier d'un temps de gratuité supplémentaire les jours de marché (accord entre le délégataire, le concessionnaire du marché et les commerçants).</p> <p>Des offres commerciales vont être proposées, notamment avec les commerçants du centre-ville et du marché pour pouvoir faire les achats avec un temps de gratuité plus long. Par ailleurs, la Ville proposera 1h30 de gratuité supplémentaire (soit 2h30 au total) pour tous les spectateurs du cinéma et des spectacles de la saison culturelle.</p>

En dehors de ces 3 parkings, le stationnement en surface en centre-ville reste gratuit mais réglementé (zone bleue : 2 heures et zone orange : 30 minutes).

Il est rappelé que tous les nouveaux immeubles en cours de construction ou en projet sur la commune sont équipés de parkings souterrains privés.

Observations :

Quelques conseillers pensent dommageable la politique adoptée vis-à-vis des agents des services publics et des commerçants quant au parking payant. Risque d'une saturation des stationnements gratuits aux alentours et progression des stationnements dits ventouses.

Mr Boin répond que certains commerçants sont en négociation avec Effia pour leur propre personnel en termes de tarification. Une participation employeur pourrait également être proposée.

Regard et recours sur l'entretien et la gestion des parkings gérés par Effia : Mr Boin répond que la Ville a un droit de regard sur la gestion des infrastructures. C'est un contrat de délégation de service public signé par le concessionnaire Effia et la ville de Sucy-en-Brie. Des obligations incombent au concessionnaire (bilans mensuels, annuels et commission publique). Des pénalités peuvent même leur être attribuées en cas de non-respect du cahier des charges.

Inquiétude sur les problèmes de circulation durant la période des travaux du lot A : Mr Chaffaud indique qu'il n'y aura pas de véritables problèmes, le chantier se déroulera à des horaires hors gros flux. La Ville sera très attentive afin d'occasionner le moins de gêne possible. Par ailleurs, les travaux du centre-ville ont été organisés en tiroirs de façon à éviter la circulation et les embrouillages.

Travaux des abords du château

- Aménagement d'un passage piéton entre la métairie et le château,
- Restitution d'un stationnement de 70 places matérialisées entièrement gratuit et réglementé dont 14 places devant l'Orangerie,
- Création d'un jardin à la française à l'avant du château,
- Mise à disposition d'un espace stationnement pour les commerçants du marché et les forains derrière le château.
- Durée prévisionnelle des travaux : jusqu'à la fin d'année 2019.

Le marché de Noël se déroulera toujours dans le château avec des chalets répartis entre le château, le parc Chaumoncel et sur le parvis de l'église.

	<p>Travaux de voirie - Bourg ancien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase actuelle : pavage et éclairage public. - Fin des travaux cet été sauf la rue de Brévannes. - Plantations d'arbres et végétaux en novembre. - Travaux d'assainissement de la rue de Brévannes : août/septembre et octobre prochain de la rue de Vesvres à la rue des Ecoles. <p>Fermeture à la circulation sauf piétons à compter du 23 avril et en même temps des rues du Moutier, de la Porte et Guy Mocquet en concertation avec les commerçants du centre-ville pour plus d'efficacité et pour respecter les délais. Les vitraux de l'église du bourg ancien ont été remis aux normes électriques et pourront être éclairés le soir. Le stationnement sera matérialisé avec le même nombre de places mais restituées différemment. Règlementation du parking : zone bleue et zone orange.</p> <p>La verbalisation sera opérée par 2 agents dédiés au centre-ville.</p> <p>Toute information liée aux travaux et mise à jour régulièrement peut être donnée à l'annexe de la mairie.</p>
<p>Travaux de géothermie JP CHAFFAUD</p>	<p>Pour rappel, 3000 logements sont chauffés à l'aide de la géothermie. En juillet 2018, des travaux de curage et de nettoyage du puits producteur ont été effectués. Lors de ces travaux, des fuites ont été relevées qu'il a fallu colmater.</p> <p>De nouveaux travaux étaient donc nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enlèvement de la pompe hors service - Rechemisage du puits producteur et réfection de la chambre de pompage (têtes de puits) - Repositionnement d'une nouvelle pompe - Remise en service du puits. <p>Planning travaux : du 10 mai au 20 juillet 2019</p>
<p>Espace co-working'Sucy et espace multimédia C. BOIN</p>	<p>Présentation de l'espace de co-working</p> <p>Objectif : favoriser la créativité, l'initiative et le partage, mais aussi le développement du télétravail principalement entre professionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue des Fontaines dans un petit pavillon d'environ 110m² situé près de la Maison des seniors. - Travaux effectués en régie par les services municipaux. - Accès au très haut débit et mise à disposition de matériel connecté, plusieurs postes de travail, une salle de réunion, un coin cuisine. - Une gestion 100% en ligne avec accès par un code attribué au moment de la réservation en ligne. - Ouvert aux entreprises.

	<ul style="list-style-type: none"> - Tarifs à la demi-journée et mensuels. - Ouverture en juin ou septembre 2019. <p><u>Présentation de l'espace multimédia</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace d'environ 100 m² à l'auditorium de la médiathèque. - Travaux d'aménagement diligentés et financés par la Ville et subventionnés à 50 %. - Gestion par le GPSEA. - Espace libre accueil, formations et projets divers en direction des habitants, des écoles, des associations mais aussi des entreprises. Cet espace numérique permettra aux écoles par exemple de travailler sur un projet commun mais aussi aux habitants éloignés du numérique de pouvoir accéder aux services offerts en ligne. - Recrutement d'un animateur multimédia entièrement dédié à ce service. <p>A noter : les manifestations qui s'organisaient à l'auditorium seront transférées essentiellement à l'espace Jean-Marie Poirier.</p>
<p>Point sur les travaux d'été JP CHAFFAUD</p>	<p><u>Aménagement Voirie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Allée Chaumoncel : travaux d'enfouissement des réseaux, réfection de l'enrobé. - Création d'aires de stationnements tours 7 et 8 Cité verte (environ 15 places). Travaux financés par le bailleur Logirep avec une participation de la Ville. - Réaménagement de la rue Montaleau (GPSEA) et création d'une piste cyclable : de juin à décembre 2019 - Réaménagement de la voirie Route de Lésigny (GPSEA) - Travaux HTA (haute tension) : rue G. Pompidou, P. Sépard, A. Pleuvry et zone industrielle. Ces travaux permettent le renforcement d'alimentation du courant des ateliers RATP et de l'entreprise SGD. <p><u>Aménagement Bâtiments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole élémentaire du Plateau : nouveau self et mise en peinture de la dernière classe - Cours de tennis : reprise de la charpente et couverture - Climatisation de l'espace Jean-Marie Poirier - Centre culturel : amélioration de la cour intérieure, rénovation de la salle de spectacle (salle Gérard Philipe), création d'une aile supplémentaire pour l'accueil d'expositions d'associations et espace de convivialité. - Crèches : entretien, rénovation et mise en peinture - Club house du rugby : rénovation
<p>Mr Chaffaud remercie l'ensemble des participants – Prochain Conseil de quartier à l'automne 2019 (à confirmer).</p>	